



Webinaires Clubs 2026 : Où trouver des ressources financières pour mon club ?

SOMMAIRE

- 01 Introduction
- 02 Les différentes ressources
- 03 Les dispositifs fédéraux : le PSD
- 04 Les dispositifs fédéraux : le PSF
- 05 Les autres ressources possibles
- 06 Témoignage
- 07 Questions & réponses

A woman with blonde hair in a braid, wearing a white long-sleeved shirt, a light-colored jacket, and grey leggings, is walking on a paved path. She is looking towards the camera.

Introduction du webinaire

"Où trouver des ressources financières pour mon club ?"

Les différentes ressources disponibles pour votre club :

- Les ressources propres
- Les subventions publiques
- Les aides fédérales – le Plan Solidaire de Développement
- Les aides fédérales – le Projet Sportif Fédéral
- Le sponsoring et le mécénat
- Les dons et les financements participatifs
- Les prestations de service
- Les partenariats

Les ressources propres

FFRandonnée 

MARCHER
TOUS, TOUT LE TEMPS, PARTOUT !



Les ressources propres

Cotisations des adhérents

C'est la base du financement. Elles comprennent souvent :

- La part club
- La licence fédérale
- Eventuellement une assurance

Activités payantes

L'association peut proposer :

- Des sorties encadrées
- Des stages ou séjours
- Événements sportifs ou manifestations ouvertes à tous

Vente de produits ou services

- Textile, produits dérivés, buvette, ...

Les subventions publiques

FFRandonnée 

MARCHER
TOUS, TOUT LE TEMPS, PARTOUT !



Les subventions publiques

État et agences nationales

- Dispositifs spécifiques (sport santé, inclusion, etc.)

Collectivités territoriales

- Communes
- Départements (auprès des conseils départementaux)
- Régions (auprès des conseils régionaux)
- Les agences régionales de Santé

Ces aides peuvent financer :

- fonctionnement
- investissement
- projets spécifiques

Plan Solidaire de Développement

FFRandonnée 

MARCHER
TOUS, TOUT LE TEMPS, PARTOUT !

Les objectifs du PSD

- La création de club
- L'augmentation de l'offre fédérale sur les territoires par la diversification de l'offre de pratique vers 10 activités: Randonnée, Marche Nordique, Longe Côte – Marche Aquatique, Rando Challenge, marche avec bâtons dynamiques, Raquette à neige (pas en séjour et voyage), Fast hiking, Marche d'endurance, Marche Afghane ou toute offre de pratique Santé
- Le développement de projets innovants



...

Les fondamentaux du dispositif :

- Tous les clubs sont éligibles
- Une aide financière de 1 000 € maximum pour votre projet (financement du matériel plafonné à 500 €)
- Une convention entre le porteur de projet et le comité régional



Volet Diversification

Les projets de diversification



- **L'augmentation** de l'offre fédérale sur les territoires par **la diversification de l'offre de pratique** vers **10 activités**: Randonnée, Marche Nordique, Longe Côte – Marche Aquatique, Rando Challenge, Marche avec bâtons dynamiques, Raquette à neige (pas en séjour et voyage), Fast hiking, Marche d'endurance, Marche Afghane ou toute offre de pratique Santé

Exemples d'actions financées par le PSD: la mise en relation avec le réseau, la formation d'animateurs spécialisés ou de dirigeants associatifs, l'organisation de séances de découverte avec un animateur confirmé, les outils de communication, la création de site internet, les partenariats, l'achat de matériel, la recherche et l'analyse sur le terrain, ...

Quelles sont les obligations des clubs ?

Une aide pour **les clubs** qui :

- Sont **affiliés à la FFRandonnée**
- Mettent en œuvre une ou plusieurs actions ayant pour objectif de proposer une nouvelle offre de pratique ou le développement d'une activité déjà pratiqué (parmi les 10 activités éligibles)
- Bénéficient du contrat fédéral d'assurance
- Distribuent une licence FFRandonnée avec assurance à tous leurs adhérents pratiquant l'activité
- Acceptent de nouveaux adhérents
- Mettent à jour leur fiche d'activité
- Proposent le montage d'un projet sur les 12 mois



Quelles sont les actions financées par le PSD ?



- La formation d'animateurs dans le nouveau club (**en complément du financement du comité**)
- L'achat de matériel et d'équipements (**plafonné à 500 €**)
- L'organisation de séances de découverte de la pratique ou les manifestations ouvertes à tous pour faire découvrir le club ou une pratique (journées portes ouvertes, forum des associations, ...)
- La communication et la réalisation d'outils de communication adaptés => Incitez à intégrer un volet communication dans le projet
- Et bien d'autres encore !

Attention :

- Pas de PSD et PSF pour le même projet

Dates limites de dépôts des dossiers

- ➔ Tous les dossiers doivent être validés par les Commissions Régionales Pratiques Adhésion (CRPA) et envoyés à psd@ffrandonnee.fr avant la date limite de dépôts des dossiers. Tous les dossiers reçus après la date limite de dépôts des dossiers seront reportés au jury suivant.
- ➔ Les Commissions Régionales Pratiques Adhésion (CRPA) fixent leurs dates limites de dépôts des dossiers. Rapprochez-vous de votre CRPA pour plus d'informations.



Projet Sportif Fédéral

FFRandonnée



MARCHER
TOUS, TOUT LE TEMPS, PARTOUT !



Les objectifs du Projet Sportif Fédéral

- Le Projet Sportif Fédéral traduit **les orientations stratégiques fédérales**, fixées dans le cadre de son Plan Fédéral 2021-2028, dans une logique de développement des pratiques pour tous sur l'ensemble du territoire métropolitain et ultramarin.
- Les dossiers de demande de subvention des clubs et comités devront s'intégrer dans une **logique d'amélioration et de développement des offres fédérales et générer de nouveaux licenciés et pratiquants**, dans un respect social et environnemental sur l'ensemble du territoire.



Les objectifs financiers

➤ Développement de la pratique

- **Créer et diversifier l'offre de marche et randonnée**
- S'appuyer sur les itinéraires pour développer l'offre de pratique et l'attractivité touristique
- **Multiplier l'offre fédérale par le numérique**

➤ Promotion du Sport Santé

- **Promouvoir et développer le sport santé**

➤ Développement de l'éthique et de la citoyenneté

- Développer la mobilité active et la marche en ville
- **Favoriser le respect de l'environnement et du développement durable**
- Favoriser la féminisation
- Lutter contre les violences et toutes les formes de discrimination

Pas de thématique formation → la formation doit être intégrée dans les projets

Développement de la pratique

➤ Modalité 1 : Créer et diversifier l'offre de marche et de randonnée

- Développer les pratiques fédérales et les pratiques innovantes ;
- Adapter l'offre aux attentes des pratiquants et favoriser l'accès à la pratique ;
- Créer des manifestations et des rencontres sportives ;
- Créer une offre pour les jeunes & renforcer l'offre de pratique éducative ;
- Créer une offre pour les actifs ;
- Développer une offre à destination des publics en situation de handicap ;
- Développer des actions vers les dirigeants et les bénévoles.



Promotion du Sport Santé

➤ Modalité : Promouvoir et développer le Sport Santé

- Mettre en place une offre de pratique Santé sur les trois pratiques (randonnée, marche nordique ou longe côte - marche aquatique) ;
- Organiser des manifestations ouvertes à tous ;
- Relayer les campagnes nationales via des actions ciblées ;
- Être référencé sur les sites régionaux Sport Santé – Bien-Être ;
- Créer et animer un réseau Santé sur le territoire ;
- Etablir des projets avec des partenaires santé ou des partenariats avec les Maisons Sport-Santé.

Critères d'éligibilité – clubs

- Être **un club affilié** qui distribue des licences à tous ses adhérents ;
- Rentrer dans les objectifs du PSF de la FFRandonnée ;
- **D'une aide minimum de 1 500 €** (1 000 € pour des clubs situés en zones spécifiques, définies dans la note de cadrage) et de **750 €** par projet (500 € pour les clubs situés en territoires carencés) ;
- **D'une aide globale maximum de 5 000€/club** ;
- **D'une aide maximum de 70% du coût du projet** ;
- **3 projets maximum** par club ;
- **Débuter dans l'année en cours et se terminer au plus tard le 30 juin de l'année suivante** ;
- L'acquisition de petits matériels hors biens amortissables est **limitée à un montant maximal unitaire de 500€ hors taxe**. Une demande de subvention ne peut pas uniquement concerner l'achat de petits matériels.
- Ne peut pas bénéficier de **double financement PSF et PSD**.



Procédure de demande de subvention

- Les demandes de subvention doivent **obligatoirement** être effectuées **sur la plateforme en ligne Le Compte Asso** ;
- **Les pièces obligatoires** sont :
 - les statuts – la liste des dirigeants – le rapport d’activité – le budget prévisionnel annuel – les comptes annuels – le bilan financier – le RIB – le projet associatif
- Les dossiers sont étudiés par **des Commissions Régionales PSF**, puis validés en Commission Nationale PSF ;
- Le calendrier : la campagne se déroule **de mars/avril à juin** ;
- Les subventions sont **versées à l’été**.



Les principes du Projet Sportif Fédéral

- Flécher **davantage de crédits sur les clubs** : près de la moitié de **l'enveloppe** est distribuée **aux clubs affiliés** ;
- Possibilité de **mutualiser les projets entre clubs** ;
- **Des outils** développés pour accompagner les clubs dans leurs projets (guide club, manuels utilisateurs, tutoriels vidéo, idées de projets, ...) ;
- Des **formations et webinaires** sur le dispositif et sur la plateforme Le Compte Asso ;
- Un **accompagnement de votre comité départemental, de votre référent régional PSF**, ou sur psf@ffrandonnee.fr ;
- Plus d'informations sur [notre site internet](#).

Les autres ressources possibles

Les autres ressources possibles



Esprit Rando

La FFRandonnée a créé **le fonds de dotation Esprit Rando**, qui permet de soutenir des projets répondant à 4 thématiques principales :

- **L'inclusion** : faciliter l'accès à la pratique de la randonnée aux personnes en situation de handicap et aux publics isolés.
- **L'aménagement** : aménager des équipements et des sentiers de qualité, entretenir et baliser environ 226 000 km de sentiers de randonnée en France.
- **La santé** : améliorer la santé et le bien-être en valorisant les mobilités douces et en luttant contre la sédentarité.
- **L'environnement** : préserver la biodiversité autour des sentiers, sensibiliser aux règles de bonne conduite dans les espaces naturels, protéger l'environnement.

>> Pour déposer une demande de financement, il suffit de remplir le formulaire d'appels à projets, disponible sur le site internet.

Les autres ressources possibles

Sponsoring (contrepartie commerciale)

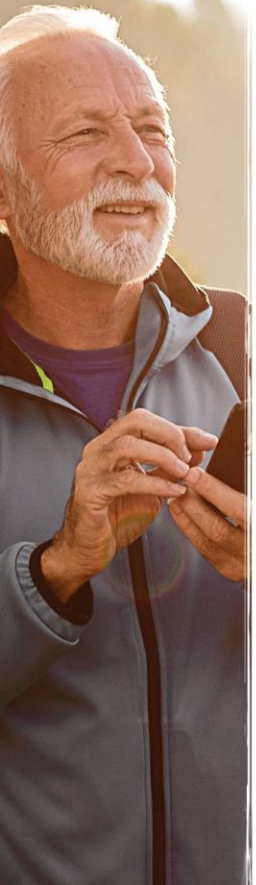
- Visibilité du logo, présence sur événements, communication conjointe

Mécénat (sans contrepartie directe)

- Dons d'entreprises ou de particuliers, avantages fiscaux pour le donateur

Dons individuels & crowdfunding

- Membres ou sympathisants
- Crowdfunding via des plateformes pour financer : un projet précis, un équipement, un événement, ...



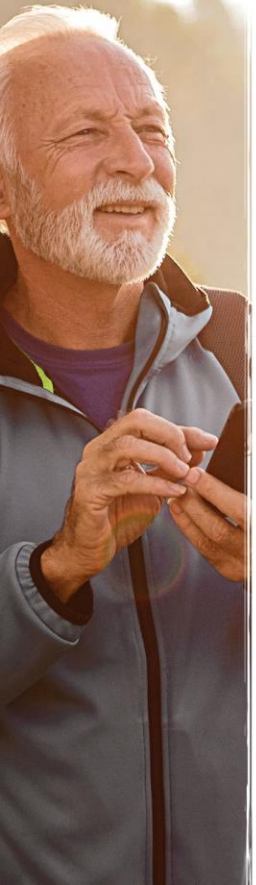
Les autres ressources possibles

Les prestations de service

La pratique se développe et de nombreuses organisations souhaitent mettre en place des activités physiques et sportives pour leurs parties-prenantes. Les associations sportives ont donc de véritables opportunités à saisir en se rapprochant :

- Des Instituts Médico-Educatifs (IME), ou des EHPAD, avec des séances adaptées pour ce type de public : le sport santé
- Des entreprises : séances de sport en entreprise de manière récurrente ou lors de séminaires/conventions : le sport en entreprise
- Des collectivités : le sport constitue un véritable enjeu d'attractivité pour les territoires (notamment pour la fréquentation touristique). Des partenariats gagnant-gagnant peuvent être envisagés sur de l'évènementiel grand public

Partenariats



Témoignage

FFRandonnée

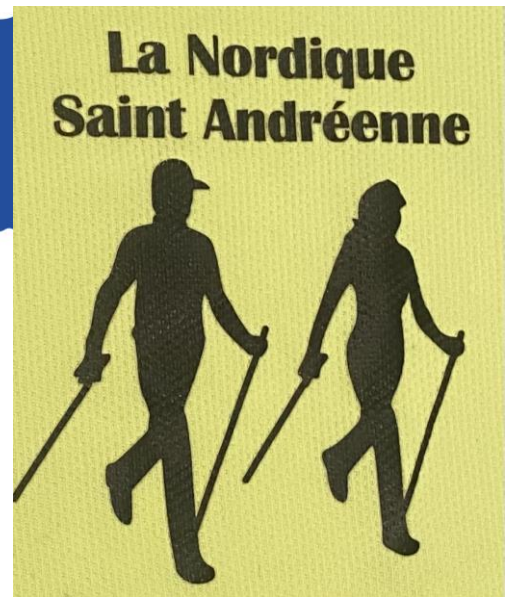


MARCHER
TOUS, TOUT LE TEMPS, PARTOUT !

Témoignage

LA NORDIQUE SAINT-ANDREENNE

- Club de marche nordique situé en Isère (38)
- Affilié depuis 2021 - 2022
- 19 licenciés lors de son affiliation – 55 licences à ce jour
- A bénéficié de :
 - Financement PSD pour la création du club en 2022
 - Financement PSF en 2025 pour :
 - Le développement de la section marche nordique
 - Promouvoir et développer le sport santé





Réponse à la question – en résumé

« Où trouver des ressources financières pour mon club ? »

Une association sportive repose généralement sur un équilibre entre :

- **cotisations** (socle stable)
- **subventions** (levier de développement)
- **activités et événements** (autofinancement)
- **partenaires privés** (complément stratégique)



ffrandonnee



@ffrandonnee



ffrandonnee

CONTACT

Frédéric Lignereux – service formation :
flignereux@ffrandonnee.fr



www.ffrandonnee.fr